

N° 2

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

20 octobre 2025

PROPOSITION DE LOI

*visant à **permettre** à une **commune** d'être intégrée, pour une **partie** de son **territoire**, à un **parc national** et, pour une **autre partie**, à un **parc naturel régional (PNR)***

Le Sénat a adopté, en première lecture, la proposition de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 747 (2024-2025), 41 et 42 (2025-2026).

Article unique

- ① Le code de l'environnement est ainsi modifié :
- ② 1° Le dernier alinéa de l'article L. 331-2 est ainsi rédigé :
- ③ « Le territoire d'une commune peut être classé pour partie en parc national et pour une autre partie en parc naturel régional. » ;
- ④ 2° L'article L. 331-15-7 est abrogé.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 20 octobre 2025.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER